

■ INSOLITE

Même la cigogne a subi la neige...

À Harprich, présente depuis une quinzaine de jours, la colonie de cigognes habituelle - une trentaine d'oiseaux - s'est réveillée dans un décor de neige bien surprenant pour cette espèce de volatile migrateur plus habituée à une chaude température qu'aux frimas lorrains. En voilà qui ont dû se dire qu'ils sont remontés un peu trop tôt ! La neige a fait son apparition dès le matin dans le Saulnois et le Centre mosellan où les conditions de circulation ont été quelque peu ralenties, même si aucun accident grave n'a été relevé.



Une cigogne sous la neige : voilà une vision quelque peu insolite pour un oiseau qui n'aime pas le froid. Photo RL

■ SPECTACLE

Une valse à trois temps

Une pause en dehors du temps, un duel ludique et un bal des bas-fonds : alliage de nervosité existentielle, d'écriture forte et d'envie de danser, la pièce présente trois chorégraphies distinctes mais cependant intimement liées. Dans le solo, l'interprète est un corps de poupée de chiffon qui s'anime sur des thèmes du répertoire classique entre Schubert et Vivaldi et se termine d'un « Olé » scandé ferme. Sur le blues pop du groupe Tiger Lililies, le trio s'invente un univers burlesque et cabaret tandis que le duo, prudent et langoureux, se lance dans une poursuite silencieuse soutenue de quelques notes de jazz. D'une grande sobriété (la lumière est le seul décor), cette proposition pour quatre danseurs illustre l'écriture singulière des chorégraphes : une danse physique, émouvante, parfois loufoque.

Valse en trois temps, mardi 8 mars à 20 h 30 à la Méridienne de Lunéville. Renseignements au Tél. 03 83 76 48 70 ou sur www.lameridienne-luneville.fr.



Formés en partie au Canada, les frères Ben Aim proposent une danse de "bucheron", physique et brute. Photo DR

■ à lunéville
■ JUSTICE
moselle-est

Trafic de cannabis : jusqu'à 4 ans ferme

Ce « trafic de cannabis entre amis » arrosait Albestroff, Dieuze et Saint-Avold. Sept prévenus ont été condamnés hier, dont l'un à 4 ans ferme.

Le 31 mars 2014, les gendarmes ne s'attendaient pas à dévoiler une affaire de stupéfiants. Ils se rendent chez Fareraï Esse, un habitant de la région d'Albestroff, afin de procéder à la mise à exécution de plusieurs peines. Mais le prévenu qu'ils veulent embarquer est contrôlé avec 12 pochons de cannabis dans sa veste pour un poids total de 26,5 g. Ce qui déclenche forcément une enquête de plus grande envergure. Au cours de ses auditions, le prévenu reconnaît s'approvisionner chez un certain Nouridine. Il joue même le rôle de chauffeur pour aller acheter l'herbe à Longwy, Hayange et Knutange. Les deux hommes font les trajets une fois tous les deux jours, et ramènent jusqu'à 400 g de drogue. Achetée 8 € le gramme, l'herbe de cannabis est ensuite revendue à 10 € sur les secteurs de Nébing, Albestroff, Dieuze et Saint-Avold.

45 000 € de bénéfice

L'audition de clients et des écoutes téléphoniques permettent d'identifier Nouridine, qui s'appelle en fait Djamel Hougrand. Chez lui, on retrouve un revolver, sept balles ainsi que 56 g de cannabis. L'homme reconnaît s'être livré à un trafic

entre mars 2014 et mars 2015. Il estime avoir ainsi revendu 15 à 20 kg de cannabis, engrangeant un bénéfice de 40 000 à 45 000 €. « Cet argent, j'en ai fumé la moitié. Le reste a servi à remplir le frigo et à payer des sorties en boîte de nuit », explique le prévenu, incarcéré depuis mars 2015. Pour alimenter son trafic, il a aussi eu recours à d'autres chauffeurs, comme sa compagne, ou encore Marine Barthélémy, une amie qui assurait même son intérim durant les vacances d'été. Olivier Célestin, revendeur durant un an, qui estime avoir fait un bénéfice de 2 400 €, tombe aussi dans le filet des gendarmes.

De 2 mois à 4 ans ferme

« Il s'agissait là d'un petit trafic entre ami dont le pivot était Djamel Hougrand », estime le procureur en réclamant à son encontre une peine exemplaire de 4 ans de prison. Le tribunal suit ses réquisitions et ordonne le maintien en détention. Fareraï Esse et Olivier Célestin sont condamnés à un an de prison ferme, Marie Barthélémy à six mois ferme et six mois avec sursis, et la compagne du principal prévenu à 2 mois de prison.

C. C.

La kafkaïenne histoire de Jean-Luc Hoffmann

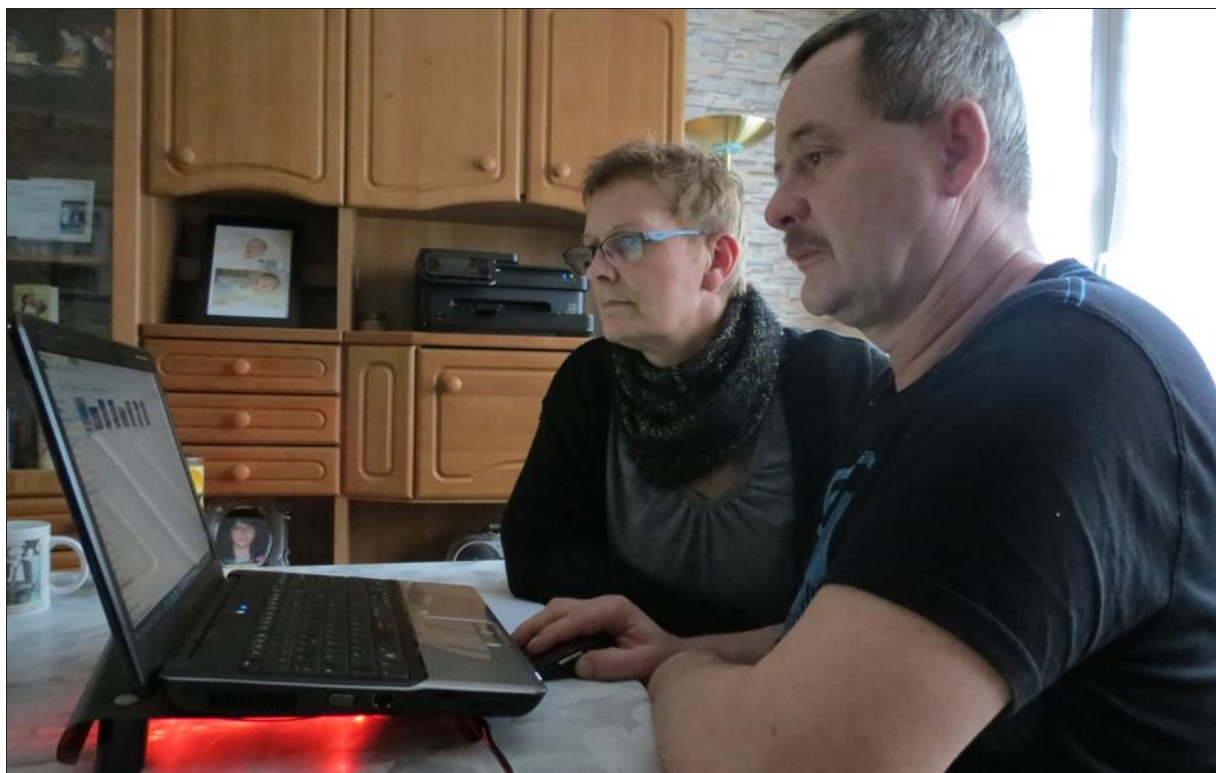
Accusé dans un premier temps, par son ex-épouse de violence, extorsion de signature et dans un second temps de viol et séquestration, Jean-Luc Hoffmann bataille toujours. De son séjour en prison, il lui reste un pied amputé.

Ce pourrait être une simple histoire de séparation, douloureuse sans doute, mais comme il en existe tant. Mais ce serait compter sans la personnalité de l'ex-épouse, Corinne, décrite par un expert psychiatre comme présentant « une pathologie psychiatrique grave. [...] une psychose chronique et une maladie bipolaire ».

L'histoire

En 2007, Corinne choisit de quitter le domicile conjugal et de laisser à Jean-Luc Hoffmann la garde du petit Cantin, alors âgé de 2 ans. En décembre 2007, le couple conclut un accord à l'amiable en ce qui concerne les modalités de la garde de l'enfant. Mais en janvier 2008, Corinne revient sur son engagement et porte plainte pour extorsion de signature sous la menace d'une arme (ce qui constitue un délit).

En mai 2008, l'ex-épouse porte à nouveau plainte à l'encontre de Jean-Luc. Pour enlèvement, viol, séquestration et violences volontaires. Des allégations qui, cette fois, relèvent d'actes criminels. L'homme est immédiatement appréhendé par les gendarmes de Saverne et conduit à la brigade pour y subir un interrogatoire. Là, sous les yeux de deux gendarmes et d'un médecin, il se défend. Conduit à l'hôpital de Saverne, il est opéré de multiples fractures aux deux chevilles. Suite à l'accord du chirurgien, il est autorisé à sortir. Il filera directement en maison d'arrêt sur décision du Juge des libertés et de la détention. Il y effectuera une peine d'un peu plus de 5 mois sur les



Jean-Luc Hoffmann et sa nouvelle épouse, Sandrine, passent des heures à éplucher le dossier constitué de plus de 1 300 pages au fil des années. Photo RL

10 auxquels il a été condamné dans le cadre de la première plainte, en attendant d'être jugé pour la seconde. « Par manque de soin, on a finalement été obligé de m'amputer du pied gauche... », déplore le quinquagénaire qui se déplace aujourd'hui avec une prothèse.

L'ex-épouse passe aux aveux

C'est alors que le 4 janvier 2009, Corinne se fend d'une longue lettre manuscrite de quatre pages destinée au juge d'instruction de Strasbourg en charge de l'affaire. Elle y écrit : « Jean-Luc ne m'a jamais violé et

encore moins menacé avec une arme. Je sais qu'il vient d'être libéré et qu'il va tout faire pour découvrir la vérité et je sais qu'il va y arriver car il est innocent. Je voulais qu'il aille en prison pour des années, pour être libre et avoir Cantin... » Un nouveau rebondissement. Mais pas le dernier puisque 4 jours après, elle réécrit au juge et atteste ne pas avoir rédigé ce premier courrier... Deux experts graphologues établiront que c'est bien elle l'auteur des deux missives.

N'empêche, la justice a ses lenteurs et le 25 mai 2012, Jean-Luc, qui comparait libre, est condamné à huit ans de prison pour enlèvement, séquestration

et viol. Retour direct à la case prison. « Je commençais vraiment à perdre espoir et j'envisageais à nouveau le suicide. Je ne supportais pas d'être condamné à tort ».

Il fait appel et est finalement acquitté de tous les faits criminels par la cour d'assises du Haut-Rhin de Colmar en novembre 2012.

Le combat n'est pas fini

Aujourd'hui, les rôles se sont inversés puisque Jean-Luc et sa nouvelle épouse, Sandrine, installés à Berling, ont entamé une procédure à l'encontre de

Corinne pour dénonciation calomnieuse.

Par ailleurs, l'homme a saisi la Cour de révision des peines pénales pour faire annuler le premier jugement. La Chambre criminelle a d'ores et déjà suspendu la peine. Reste à la Cour de révision à se prononcer.

Si elle le fait en faveur du demandeur, celui-ci se verra définitivement blanchi, à l'instar de Christian Iacono, Patrick Dils, Marc Machin... Et tous ceux, moins médiatiques et dont la condamnation relevait du correctionnel et non du criminel. Affaire à suivre.

Katherine FERRÈRE

■ à berling
le chiffre

3 358

Depuis 1989, 3 358 demandes ont été présentées à la commission de révision, qui a rendu, pour l'heure, 3 171 décisions. Parmi ces demandes, 2 122 ont été jugées irrecevables, 965 ont été rejetées et 84 seulement ont conduit à la saisine de la Cour de révision. Cette dernière a prononcé 51 décisions d'annulation et 33 décisions de rejet. Ainsi, une demande en révision n'a que très peu de chances d'aboutir.

Récupérer Cantin à la maison

Aujourd'hui, le couple Hoffmann ne comprend pas que les services sociaux aient de nouveau placé le petit Cantin à la Maison d'enfants à caractère social (MECS) de Solgne. Il avait récupéré l'enfant en janvier 2015.

« Nous avions alors la visite des services sociaux trois fois par semaine, explique Sandrine. On a respecté toutes leurs demandes, les visites chez les psys, une maison avec quatre chambres (Ndlr, elle a elle-même deux enfants d'une première union). Mais il nous a été volé, en septembre 2015, pour violences psychologiques. »

La bataille menée par le couple, l'est surtout, pour retrouver une relation normale avec Cantin. À ce jour, son père a le droit de rendre visite à son fils une heure par mois et ce, en présence d'un éducateur.

du 14 au 26 mars à lunéville

Programme

Du 14 au 26 mars : Les Méta-machines, du lundi au samedi de 14 h à 18 h (jusqu'à 20 h jeudi 24 mars), à l'atelier de sculpture de Dominique Grentzinger, 7 rue de Pacatte.

Mardi 15 mars : À quoi tu joues ? à 19 h au centre socioculturel Les Épis.

Mercredi 16 mars à 16 h, 18 h et 20 h 30, jeudi 17 mars à 19 h et 21 h, vendredi 18 mars à 19 h et 21 h, samedi 19 mars à 16 h, 18 h et 20 h 30 : Je brasse de l'air, au centre Erckmann.

Samedi 19 mars : Manège Titanos de 15 h à 19 h sur la place Clarental.

Mercredi 23 mars : Inventaires d'inventions inventées, à 18 h au château des Lumières.

Jeudi 24 mars : Silent Motors, à 20 h 30 au centre Erckman.

Samedi 26 mars : Ex Machina, à 18 h à l'atelier de sculpture de Dominique Grentzinger, 7 rue de Pacatte. L.U.Men, à 20 h 30 au château des Lumières.

Tarifs : 8 € (5,50 € réduit). Réservations Tél. 03 87 76 48 60 ou billetterie@lameridienne-luneville.fr.

■ CULTURE

5^e édition du festival Facto : la machine est en marche

La scène conventionnée de Lunéville La Méridienne prépare la nouvelle édition de son festival Facto. Cette année, le thème sera Machin Machines. Le public est invité à mettre le doigt dans l'engrenage.

C'est quoi ce machin ? Les spectateurs des scènes conventionnées, même éclairés, se posent parfois la question face à certaines propositions théâtrales... disons pointues. La question sera parfaitement légitime du 14 au 26 mars, à La Méridienne de Lunéville, pour la 5^e édition du festival Facto. Cette fois, les réponses seront claires.

En effet, avec le thème Machin Machine, Facto explore cette saison les relations entre l'artiste et la machine, partenaire de plus en plus présent sur les planches. De la petite mécanique d'objets articulés à la performance (dé) mesurée, en passant par la machine dans le texte, les spectacles de cette 5^e édition révèlent la poésie inhérente aux mécanismes les plus variés, sans oublier d'en questionner l'interdépendance avec l'humain et le rapport au progrès.

Pour donner encore plus d'ampleur au festival, les spectacles se déploieront, en plus du centre Erckman, dans divers lieux de la ville, privilégiant un rapport

simple avec le public pour l'amener à oser la découverte. Dominique Grentzinger ouvrira ainsi les portes de son atelier de sculpture. Il y accueillera Les Méta-Machines, une brocante sonore interactive à base d'objets entre lutherie savante et bricolage empirique, ou encore Ex Machina, une performance de la compagnie L'Àéronéf où un plasticien, une danseuse et 20 machines composent un surprenant ballet.

La place Clarenthal accueillera Titanos, un carrousel cagneux né de l'accumulation de matières milléaires, mi-récupérées, sauvagement assemblées.

Au centre socioculturel Les Épis, on pourra assister à un solo surprenant et ludique associant musique électronique et recherches scientifiques. Enfin le château des Lumières prêtera son cadre majestueux à un Inventaire d'inventions inventées conté par l'auteur argentin Eduardo Berti et au spectacle L.U.Men, pour trois danseurs et une nacelle, en clôture du festival.



Magalie Rousseau et la Cie L'insolite mécanique présenteront durant quatre jours leur spectacle Je brasse de l'air. Photo DR

■ CINÉMAS


La vache, un film de Mohamed Hamidi. Photo DR

À Sarrebourg

Zoolander 2. — À 20 h 15.
La vache. — À 20 h 15.
The Revenant. — À 20 h.
Pattaya. — À 20 h.
Zootopie (à partir de 6 ans). — À 17 h 30.
Deadpool. — À 20 h 15.
Les Tuches 2 : Le rêve Américain. — À 17 h 45.
Les premiers, les derniers. — À 17 h 45.
El Clan. — À 17 h 30.
Spotlight. — À 17 h 30.

Renseignements : CinéSar, 18 rue Division-Leclerc, 57400 Sarrebourg, tél. 03 87 07 07 61 (www.cinesar-sarrebourg.fr).

À Château-Salins

Point Break — À 20 h 30.
Renseignements : la salle Saint-Jean, 2 rue Poincaré à Château-Salins (www.cinemadehateausalins.sky-blog.com).

■ RLSERVICES
Votre journal

Pour toutes questions relatives à votre abonnement ainsi qu'au portage...

E-mail : lrldepotsarrebourg@republicain-lorrain.fr (tél. 03 87 03 46 59).

Agence de Sarrebourg

Rédaction : 54 Grand'ruie, 57400 Sarrebourg, tél. 03 87 03 05 50 (fax 03 87 03 05 55). E-mail : lr@sarrebourg@republicain-lorrain.fr

Photo : lrphotosarrebourg@republicain-lorrain.fr

RL-Voyages : guichets ouverts de 8 h 45 à 12 h et de 14 h à

18 h, tél. 03 87 03 05 40 (fax 03 87 03 05 59).

Publicité : tél. 03 87 03 05 50 (fax 03 87 03 05 43). E-mail : philippe.pernon@republicain-lorrain.fr

Pour Sortir : inscriptions sur www.republicain-lorrain.fr/loisirs/organisations

Agence de Château-Salins

Rédaction et publicité : 3 rue Clemenceau, 57170 Château-Salins, tél. 03 87 05 21 61, (fax 03 87 05 28 74). E-mail : lrlchateau.salins@republicain-lorrain.fr

Bureau ouvert au public de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 15 à 17 h.